

FORMATION - GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIFS :

- Acquérir une culture générale
- Acquérir une base méthodologique pour mettre en œuvre un plan d'action

CONTENU :

9h00 : Accueil des participants

9h30 : début de la formation

Les enjeux du Développement Durable :

Environnementaux

Géopolitiques

Economiques

Ethiques

Qu'est ce que le Développement Durable ?

Le Développement Durable en pratique :

Approche générale

Contraintes et opportunités

Les axes concrets du Développement Durable : construction, rénovation, gestion des espaces verts, installation en énergies renouvelables



FORMATION - GESTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

LIEU : PARIS

ESPACE VINCI

25, RUE DES JEUNEURS - 75002 PARIS

Samedi 25 Février 2012

9h30 - 17h30

IEPP

13, rue de Champagne - 57070 METZ Actipole
tel/fax : 03 87 74 88 79 - contact@iepp.fr
www.iepp.fr

Bulletin de Préinscription

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Samedi 25 Février 2012 - PARIS



LE STAGIAIRE :

☐ M ☐ Mme ☐ Mlle Nom: _____
Prénom: _____
Adresse: _____
Code postal: _____ Ville: _____
Email: _____
Telephone: _____
Fonction : _____

L'ENTREPRISE :

Nom de l'entreprise : _____

Adresse: _____

Code postal: _____

Ville: _____

Nom du Responsable Formation : _____

OPCA : _____

☐ Supplément restauration sur place : 25 € H.T.



Signature du Stagiaire

Bulletin à renvoyer complété et signé
par courrier à :

IEPP 13, rue de Champagne
57070 Metz Actipole

ou

scanné par mail à
contact@iepp.fr
ou par fax au 03 87 74 88 79

Pré-inscription possible par Internet
sur www.iepp.fr

Pour toute information vous pouvez
nous joindre au 03 87 74 88 79 ou à
contact@iepp.fr

N° de déclaration : 41 57 02733 57
auprès DRTEFP Lorraine

Signature du Responsable Formation:



Cachet de l'Entreprise

Tarifs de la formation H.T*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'IEPP :

350 € H.T. la journée de formation par personne

Les tarifs comprennent uniquement les frais de formation ainsi
que le café d'accueil.

*Notre organisme est soumis au taux de TVA à 19,6%

Une convention de formation vous sera envoyée
dès réception du bulletin de préinscription.

Une feuille de présence vous sera adressée après
la formation. L'émargement peut se faire par
demi-journée sur demande.

Droit à la formation :

*La législation prévoit que toute entreprise, quelle
que soit sa taille, doit participer au financement
de la formation professionnelle afin de permettre
aux salariés d'acquérir de nouveaux savoir-faire, de
mettre à jour leurs connaissances, de développer des
compétences pour s'adapter à un nouvel emploi ou
garantir leur employabilité.*

Droit Individuel à la formation :

*Le droit individuel à la formation (DIF) a pour objectif
de permettre à tout salarié de se constituer un
crédit d'heures de formation de 20 heures par an,
cumulable sur six ans dans la limite de 120 heures.
L'initiative d'utiliser les droits à formation ainsi acquis
appartient au salarié, mais la mise en oeuvre du DIF
requiert l'accord de l'employeur sur le choix de l'action
de formation. La formation a lieu hors du temps de
travail sauf disposition conventionnelle contraire ; elle
est prise en charge par l'employeur selon des
modalités particulières. Le DIF étant un droit
reconnu au salarié, celui-ci est libre ou non de
l'utiliser. S'il décide de ne pas l'utiliser, il ne peut
pas demander de compensation financière à
son employeur au titre des heures acquises et
non utilisées.*

